

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 299 promulguant la loi du 11 juillet 1906 relative à la protection des conserves de sardines, de l'équine et de prunes, contre la fraude étrangère.

n° 299

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
12 octobre 1906

Numéro JO  
n° 120 du 01/11/1906

Date du numéro  
1 novembre 1906

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la loi en date du 14 juillet 1906 relative à la protection des conserves, des légumes et des prunes contre la fraude étrangère ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art 1er

— Est promulguée dans la Colonie pour y être appliquée suivant sa forme et teneur a loi du 11 juillet 1906 précitée.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communique partout ou besoin sera.

**P. PASCAL.**